

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.844  
2 mars 2000

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT QUARANTE-QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 2 mars 2000, à 10 h 20

Président : M. Iftekhar Ahmed Chowdhury (Bangladesh)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : je déclare ouverte la huit cent quarante-quatrième séance plénière de la Conférence.

Est inscrit sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le Représentant du Japon.

Comme vous le savez, notre estimé collègue et ami, l'Ambassadeur du Japon, M. Akira Hayashi, quittera prochainement la Conférence, étant donné qu'il a été appelé à d'autres fonctions importantes par son Gouvernement. Pendant le temps qu'il a passé ici, il a présenté la position de son Gouvernement avec une compétence et un talent prodigieux. Nous avons tous apprécié le concours qu'il a apporté aux efforts déployés ici pour dégager un consensus qui permettrait de commencer des travaux de fond. Je lui suis personnellement redevable de l'amitié qu'il m'a toujours témoignée. Je suis sûr que chacun de vous se joindra à moi pour présenter à l'Ambassadeur Hayashi et à sa famille nos meilleurs vœux de succès et de bonheur, Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. HAYASHI (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie des paroles aimables que vous avez eues à mon égard et des vœux que vous avez adressés à ma famille et à moi-même.

D'emblée, je veux vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence et vous souhaiter un plein succès dans l'exercice de vos fonctions importantes. Je suis sûr que, avec votre sagesse et vos talents de diplomate, vous aiderez la Conférence à aboutir à l'accord constructif que nous attendons depuis longtemps en ce qui concerne les travaux de l'instance. La délégation japonaise s'engage à coopérer pleinement à vos efforts. Je désire également rendre hommage à l'esprit d'initiative dont a fait preuve votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Autriche, M. Harald Kreid, et aux grands efforts que celui-ci a déployés pour favoriser l'ouverture de travaux de fond à la Conférence.

Malheureusement, la délégation japonaise n'a pas encore eu, à la présente session, la possibilité d'exposer ses positions de principe. J'attendais l'occasion qui m'aurait permis de le faire, éventuellement l'adoption d'un programme de travail. Toutefois, je le regrette beaucoup, je ne pourrai plus le faire moi-même, car c'est aujourd'hui la dernière fois que je prends la parole à la Conférence, alors que le programme de travail n'a toujours pas été adopté et pourrait même ne pas l'être avant longtemps.

Après les deux ans et demi passés ici, j'aimerais aujourd'hui faire quelques observations personnelles au sujet de la Conférence du désarmement. Tout d'abord, il ne serait pas honnête de ma part de prétendre que je suis satisfait du travail que j'ai accompli ici et que je pars avec le sentiment du devoir accompli. Je regrette de n'avoir pas pu participer à des négociations de fond dans cette instance. Avant de venir à Genève, en 1997, j'avais appris que la situation, à la Conférence du désarmement, n'était pas très propice à l'ouverture de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, bien qu'il ait été décidé depuis longtemps qu'un tel instrument serait négocié directement après le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Je dois avouer, toutefois, que je ne m'attendais pas à ce qu'une telle situation dure tout le temps de mon affectation à la Conférence.

(M. Hayashi, Japon)

Les participants au Forum de Tokyo ont, dans le rapport publié l'an dernier, recommandé notamment à la Conférence du désarmement de revoir ses méthodes de travail, de mettre à jour son programme et de procéder résolument à ses travaux, ou alors de suspendre ses activités. Constatant que la règle du consensus maintenait la Conférence dans une situation inextricable, ils ont estimé qu'il fallait renoncer à faire intervenir un accord entre tous les membres de l'instance sur l'ouverture ou la conclusion de négociations relatives à une convention multilatérale. Je comprends qu'il s'agit là de la manifestation d'un profond sentiment de frustration de certains experts extérieurs à la Conférence. Il va de soi que la frustration et la déception de ceux qui font partie de l'instance, moi y compris, sont beaucoup plus grandes. Cela dit, je n'approuve pas cette recommandation, car la règle du consensus n'est pas la seule cause du triste état dans lequel se trouve la Conférence du désarmement et la suspension des activités de la Conférence n'améliorerait certainement pas la situation.

Mon prédécesseur, l'Ambassadrice Kurokochi, a évoqué la règle du consensus, dans son discours d'adieu. Tout en reconnaissant que cette règle était indispensable à la Conférence, elle a estimé que, lorsqu'un point faisant problème était une question de procédure qui ne préjugait pas de la question de fond, tous les pays devraient s'abstenir, autant que possible, d'exercer leur droit de veto implicite. Apparemment, cette affirmation n'a pas trouvé beaucoup d'écho ici. Au lieu de cela, j'ai souvent entendu prononcer des paroles de mise en garde, telles que : "la procédure et le fond sont indissociables" et "le diable se cache dans les détails". Je dois avouer que l'expérience que j'ai faite ici, au cours de ces deux années et demie, m'a rendu plus attentif à l'argument de mon prédécesseur.

Diverses opinions ont été exprimées à la Conférence au sujet de la célèbre règle du consensus. Certains préconisent le respect scrupuleux de cette règle dans tous les travaux de l'instance. D'autres mettent en avant la nécessité d'une application moins rigoureuse de cette règle, en particulier dans le cas des questions de procédure. Une manifestation récente de cette divergence est l'interprétation du paragraphe 5, alinéa d), du document CD/1036.

Nonobstant toutes ces controverses au sujet de la règle du consensus, je tiens à souligner que cette règle devrait être considérée comme étant nettement distincte d'un droit de veto qui serait accordé à chaque membre. Si cette distinction n'est pas faite, la règle du consensus se transformera inévitablement en une recette pour tomber dans l'indécision et l'inaction. À mon avis, ce qui est essentiel, dans la règle du consensus, c'est la reconnaissance commune du préalable de son application, qui est la volonté fondamentale de dégager des compromis en vue d'aboutir à des accords, plutôt que la défense de positions individuelles par le recours, en fin de compte, à un droit de veto. Cela suppose qu'il y ait des possibilités de débats approfondis permettant aux participants de mettre le doigt sur les divergences qui les opposent et de déployer des efforts pour réduire ces divergences, en faisant preuve de retenue. J'ai l'impression, bien que j'espère me tromper, que les membres de la Conférence du désarmement ont tous oublié la condition qui rend viable la règle du consensus. Ils semblent s'être résignés et se trouver sous l'emprise du sentiment qu'il n'y a rien à faire puisqu'il n'y a pas consensus. Ce qui paraît faire réellement défaut à la Conférence, c'est la volonté consciente de parvenir à un consensus plutôt que le consensus lui-même. Il est clair qu'il convient de remédier à la situation, afin que les choses reviennent à la normale.

(M. Hayashi, Japon)

Je n'ai pas de formule magique à proposer, mais, à mon humble avis, je pense qu'il faut multiplier les occasions de débats informels entre tous les groupes régionaux, dans le cadre desquels nous puissions procéder à des échanges de vues en toute franchise - jusqu'à présent, de tels échanges n'ont souvent eu lieu qu'au sein des groupes et entre délégations sur le plan bilatéral. Cela permettrait de parvenir à une plus grande transparence dans les travaux de la Conférence et de mieux sensibiliser les délégations aux possibilités de progrès et augmenterait donc les chances de voir un consensus se dégager. J'espère sincèrement que la Conférence commencera sans plus tarder ses travaux de fond.

Lorsque je suis arrivé à Genève, on m'a dit que la Conférence du désarmement était le meilleur club de la ville. C'est en effet le cas. J'ai pris énormément plaisir à fréquenter mes collègues, qui m'ont beaucoup stimulé sur le plan intellectuel. Néanmoins, les participants ne devraient pas se contenter d'une bonne camaraderie.

Enfin, je veux saisir cette occasion pour exprimer ma très sincère gratitude au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Vladimir Petrovsky, au Secrétaire général adjoint, M. Abdelkader Bensmail, à tous les autres membres du secrétariat et aux interprètes pour le concours et l'aide qu'ils m'ont apportés, de même que pour leur dévouement et leur efficacité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Hayashi de sa déclaration émouvante et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Nous lui exprimons, encore une fois, nos meilleurs vœux. Je partage son espoir de voir des négociations de fond commencer bientôt et les travaux de la Conférence reprendre leur cours normal.

La liste des orateurs pour aujourd'hui est maintenant épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Il ne semble pas que cela soit le cas.

J'aimerais maintenant demander à la Conférence de se prononcer sur la demande de participation en tant qu'observateur aux travaux de l'instance à la présente session qui émane de l'Albanie, sans l'examiner d'abord en séance plénière informelle. Cette demande est reproduite dans le document CD/WP.509, dont vous êtes saisis. Puis-je considérer que la Conférence fait droit à cette demande ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Ainsi s'achèvent nos travaux pour aujourd'hui. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je reconnais le représentant des États-Unis, l'Ambassadeur Grey. Je lui donne la parole.

M. GREY (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, par votre intermédiaire, j'aimerais inviter tous les participants à la Conférence du désarmement, membres et non-membres, à assister à un exposé sur les questions liées au désarmement nucléaire, qu'organisent les États-Unis. Cet exposé aura lieu ici, dans la salle des conseils, le mardi 7 mars à 10 heures, et sera fait par M. Frank Miller, principal adjoint au Secrétaire adjoint de la défense pour les questions stratégiques et la réduction des menaces. À la suite de l'exposé de M. Miller, les participants auront la possibilité de poser des questions sur les thèmes abordés.

(M. Grey, États-Unis d'Amérique)

Ni le public ni les médias ne seront admis dans la salle, afin d'encourager la sincérité et de franches concessions réciproques. J'attends avec impatience cet échange de vues qui, j'en suis sûr, sera intéressant et utile.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Comme vous le savez, après mon accession à la présidence de la Conférence, j'ai procédé à une série de consultations intensives avec un certain nombre de délégations au sujet du programme de travail de la Conférence, à l'issue desquelles je vous ai distribué à tous un document interne dans lequel j'ai indiqué ce qui pouvait être entrepris en vue de parvenir à un programme de travail. Les premières réactions à mes propositions montrent que de nouvelles consultations seront nécessaires; je m'engage à utiliser le temps qu'il me reste à la présidence pour essayer d'aboutir à un accord sur le commencement de nos travaux de fond, à brève échéance.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 9 mars 2000, à 10 heures.

La séance est levée à 10 heures 35.

-----